

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2020

221x20

### CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIERE DES CADENEAUX EN CONCESSION PERPETUELLE Les Hoirs de Monsieur Louis DE ROSA représentés par Madame Emilienne DE ROSA

**Monsieur Louis DE ROSA** avait renouvelé à la date du 27 Février 2004 une concession trentenaire située au cimetière des CADENEAUX, Carré 5 rang 12 N°16 pour la somme de 350 Euros.

Par lettre en date du 04 Novembre 2020, **les Hoirs de Monsieur Louis DE ROSA représentés par Madame Emilienne DE ROSA**, domiciliée aux Pennes Mirabeau (Bouches du Rhône) Lotissement les Roches 221 avenue François Mitterrand , demandent à la commune la conversion de la concession trentenaire en perpétuelle.

Conformément à l'article L 2223-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les trentenaires sont convertibles en concessions de plus longue durée. Toutefois, il doit être défalqué du prix actuel de la concession perpétuelle une somme égale à la valeur qui représente la concession convertie, compte tenu du temps restant encore à couvrir jusqu'à expiration soit la somme de 190 Euros qui sera remboursée à **Madame Emilienne DE ROSA**, au titre de la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE le remboursement à **Madame Emilienne DE ROSA**
- PRECISE que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 35  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 27 Novembre 2020  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI